

SIVOM DU HAUT COMMINGES
 17 avenue de Luchon
 31210 GOURDAN POLIGNAN

N° 2025 / 34

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU COMITÉ SYNDICAL INTERCOMMUNAL**

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour le Comité Syndical du 26 Mai, le Comité Syndical a été convoqué une nouvelle fois.
 Le Comité Syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

OBJET : Budget COLLECTE TRAITEMENT DES DECHETS – Affectation du résultat 2024

L'an deux mille vingt cinq

Le 02 Juin

Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est tenu à la salle des fêtes de Seilhan sous la présidence de Monsieur Serge LARQUÉ.

Etaient présents :

M. MORA – Mme AUBAN – M. BERRE – M. CORTESOGNO – Mme CLEMENT - Mme EXPOSITO – M. THOUVENOT – M. PLANAS – Mme MERIC - M. HERVAS – M. MORLIERE - M. COLLA – Mme GEVREY - M. Serge LARQUÉ – M. PUIGDELLOSAS – M. BORDERES – M. Alain LARQUÉ – M. CARCY – Mme CASTEX – M. BEYT – M. THEBE – Mme FAURE – M. RENAUD – Mme GUERS – M. BISTOLFI – M. GAMBONI – M. PRAT - Mme VIGNEAUX – Mme NAIGEON – M. ESTRADE – M. MORERE – M. SALES – Mme WINTERSTEIN – M. TIESSE – M. SAULNERON – M. DESERT-LACAY – Mme ECHEVARNE – M. PUYOL – M. SERRANO – Mme TORRES – Mme TOUZAN – Mme VIVOT – Mme MARTIN – M. SEMENZATO – M. DEU – M. VERDIER – M. PICOT – Mme MICHEL-MARTINEZ – M. GAVENS – M. ALOS-MORENO – M. CARRERA – M. BOUCHE – Mme Joëlle FORTASSIN – M. SAVAZZI – M. DOUCET – M. BENVENITO – Mme OUSSET – M. RIBES – M. MIGLIAVACCA – M. BARON – Mme CARDAILLAC – M. CARDAILLAC – Mme SABATIER – M. DUBOIX – M. LEQUIEN – M. BARTHE-FORTASSIN – Mme Ginette BARTHE-FORTASSIN – M. CAVANAC – M. DURAN – M. LOUSTAU – M. PONNEAU – Mme DUBOIS – Mme BACHY – M. PEREZ – M. DEMANGE – M. SOST – M. IBOS – Mme BOSC – M. PORTE

Procurations :

Mme Marie-France FAVAREL a donné procuration à M. Patrick SAULNERON
 M. Guy CASTEX a donné procuration à M. Didier BORDERES
 M. Daniel SARRAUTE a donné procuration à Mme Jocelyne VIVOT
 M. Stéphane SANS a donné procuration à Mme Nadine TOUZAN
 M. Jean-Paul SALVATICO a donné procuration à M. Fernand BEYT
 M. Jean SAINT-GERMES a donné procuration à M. Alain CORTESOGNO
 Mme Evelyne LOUGE a donné procuration à M. MORERE
 M. Christian FRATUS a donné procuration à M. Serge COLLA
 M. Régis MARTINEZ a donné procuration à Mme Amandine GEVREY
 Mme Claudine DUHALDE a donné procuration à M. Christian PUYOL
 Mme Hélène CEAGLIO a donné procuration à M. Georges SERRANO
 Mme Bénédicte GAYON a donné procuration à Mme Marie-Hélène TORRES
 M. Serge MARY a donné procuration à M. Olivier CARCY
 Mme Mélody LARQUÉ a donné procuration Mme Anne-Marie ECHEVARNE
 M. André SABADIE a donné procuration Mme Denise VIGNEAUX
 Mme Emilienne BRAVO a donné procuration à M. Jean VERDIER
 M. Jean-Yves ARNE a donné procuration à M. Serge PICOT
 M. Jean-Yves LEQUIEN a donné procuration à Mme Isabelle SOULÉ
 M. Jean-Pierre LAMOLE a donné procuration à M. Louis BARTHE-FORTASSIN
 M. Vincent GOSSELIN a donné procuration à M. Jean-Paul CAVANAC
 Mme Claudine GERLAND a donné procuration à M. André DURAN
 Mme Peggy VIVES a donné procuration à M. Jean-Claude PEREZ
 Mme CUCULIERE a donné procuration à M. Roman DEMANGE

Date de convocation : 26/05/2025

Monsieur Jacques RENAUD a été élu secrétaire.

Monsieur le président propose au Comité Syndical l'affectation du résultat 2024 du budget COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.

Affectation du résultat 2024 : ci-annexée

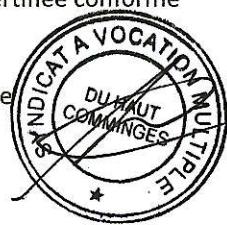
Après en avoir délibéré, le Comité Syndical vote à l'unanimité l'affectation du résultat 2024

Vote : 102 **Présents : 79** **Pour : 102** **Contre :** **Abstentions :**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme

*Le Président,
LARQUÉ Serge*



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical
AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 158
 Nombre de membres présents : 79
 Nombre de membres exprimés : 102
 VOTES :
 Pour : 102 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-203 420,71
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	412 018,55
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	208 597,84
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	260 850,23
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédent du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	208 597,84
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	208 597,84
DEFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture, le 05/06/2025 et de la publication le 10/06/2025

A Gourdan-Polignan, le 02/06/2025

